

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Vote
A la majorité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de la Charente
Le : 11/04/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 8 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Taizé-Aizie s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DORFIAC Danièle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/03/2024. La réunion du Conseil Municipal avec l'ordre du jour a été affichée à la porte de la Mairie le 25/03/2024.

Présents : Mme DORFIAC Danièle, Maire, Mmes : AUDONNET Nadine, BOUTY Emilie, DESIRÉ Aline, GAVALLET Catherine, LAPLAUD Sandrine, SMOLKOWIEZ Marie-Madeleine, MM : AUTHIER Emmanuel, FERRON Thierry, FOUET Antony, LEONARD Emmanuel, PETIT Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DEPARIS-VAN OOTEGHEM Hélène à Mme BOUTY Emilie

Excusé(s) : Mme OLIVIER Josette, M. NEPOUX Emmanuel

A été nommée secrétaire : Mme GAVALLET Catherine

162024 – Avis sur l'enquête publique sur le PPG 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette porté par le syndicat des Bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette (SBAISS).

Vu l'arrêté 2024-de la Préfecture de la Charente en date du 1er février 2024 prescrivant à la demande du syndicat des bassins Argentor, Izonne et Son-Sonnette (SBAISS) l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 du SBAISS au titre de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, et à la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0; Cette enquête d'une durée de 33,5 jours consécutifs, sera menée du 11 mars 2024 à 09h00 au 13 avril 2024 à 12h00 sur les communes concernées dont Taizé-Aizie.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard, dans les 15 jours suivants la clôture du registre d'enquête par le commissaire enquêteur, Monsieur Patrice LAMANT, soit le 28 avril 2024..

Après délibération, le conseil municipal avec : 12 Voix POUR,
2 Voix ABSTENTIONS

- EMET UN AVIS FAVORABLE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09/04/2024
Le Maire
Danièle DORFIAC



Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le 
ID : 016-211603782-20240408-162024-DE